

FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE



PROJET DE SERVICE

HEBERGEMENT INDIVIDUEL PERSONNALISE

Années 2019 - 2023



Association pour le
Développement
Economique et
Social en Europe

Affiliée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE).
Association reconnue d'utilité publique agréée association nationale d'éducation populaire gestionnaire d'Établissements agréés par le
Ministère de la Justice, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne, la Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection de la Population de l'Ariège et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne.
www.adeseurope.fr

SOMMAIRE

I – LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE	3
De l'Hébergement Intermédiaire à l'Hébergement Individuel	3
L'Hébergement individuel : une alternative à certaines situations d'impasse	4
Population accueillie sur l'Hébergement Individuel Personnalisé	4
II – LES VISEES DE L'ACCOMPAGNEMENT	5
Notre logique d'accompagnement et nos postures	5
Le coordinateur de projet	6
La spécificité de l'accompagnement des jeunes majeurs	6
Les objectifs	8
La prestation d'hébergement	9
Les domaines d'accompagnement	9
III – LES PRATIQUES MISES EN OEUVRE	12
Les étapes de l'accompagnement	12
Le Projet Personnalisé	14
Les modalités d'intervention	15
L'Allocation Individuelle Mensuelle	19
Les liens avec les autres services de l'établissement	21
Les partenaires	22
IV – L'ORGANISATION DU SERVICE	23
Les moyens éducatifs	23
Les réunions	23
V – ANNEXES : Cf Cahier de Procédures	26

I – LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE

Le service d'Hébergement Individuel Personnalisé accueille des jeunes, garçons et filles, de 16 à 21 ans. Sur ce service, on compte douze places.

En ce qui concerne l'origine géographique, les jeunes proviennent en majorité de la région Midi-Pyrénées.

La nature du placement peut être l'ordonnance 45 (en partenariat avec la PJJ), l'article 375, l'accueil provisoire ou le contrat jeune majeur (en partenariat avec l'ASE).

Même si souvent le point commun de tous ces jeunes est un problème d'ordre familial qui prend diverses formes (parents séparés, décédés, disparus...) avec quelquefois des pathologies familiales lourdes, les jeunes accueillis peuvent également avoir un passé pénal important.

De l'Hébergement Intermédiaire à l'Hébergement Individuel

Le service de l'hébergement intermédiaire nous permet de préparer des adolescents qui nous sont confiés à leur départ vers un hébergement individualisé. Cette structure permet aux jeunes accueillis d'évoluer dans un environnement proche de l'hébergement individuel par le biais de la mise à disposition d'un studio entièrement équipé permettant d'accéder à l'apprentissage de l'autonomie.

Toutefois, la centralisation de ces studios (au nombre de six) dans un même immeuble permet une présence éducative 24h/24. En effet, l'équipe éducative se relaie de 8h du matin à 23h, un surveillant de nuit prenant le relai de 23h à 8h.

Cette présence permet d'évaluer les potentialités des jeunes accueillis au niveau de la sociabilisation, l'autonomisation et la responsabilisation. Elle est un sas cohérent et pertinent avant une orientation vers l'hébergement individuel.

En effet, l'hébergement individuel est intégré dans le milieu ordinaire, le voisin peut être voisin sans être un proche. Ce passage vers un lieu où il va être seul, est le moment (passage obligé), où il va tester son « individuation », c'est le moment où il

va juger de là où il en est, de sa valeur, de l'état de ses relations sociales, humaines, amoureuses.

Un passage au préalable sur l'hébergement intermédiaire permet donc de préparer les jeunes accueillis à ce grand pas vers l'autonomie.

L'Hébergement individuel : une alternative à certaines situations d'impasse

Certains jeunes se trouvent parfois au sein d'hébergement collectif dans des situations délicates. Dans ces circonstances il apparaît que ce type d'hébergement touche à ses propres limites, risquant même parfois d'aggraver encore davantage une situation.

Nous nous proposons d'organiser un accompagnement éducatif marqué par une offre de travail qui mobilise le sujet autour de son propre engagement. La structure même de l'hébergement individuel met, de fait, à distance des effets négatifs de groupe vécus par les jeunes que nous accueillons.

Cette mise à distance peut nous faire espérer, nous l'avons souvent constaté, une mobilisation de la personne autour de questions personnelles. Le sujet se recentrant sur lui-même plutôt que de voir une sorte de dilution de ses questions au travers de l'expression d'un malaise par le groupe.

Population accueillie sur l'Hébergement Individuel Personnalisé

A ce jour, plus de 60 % des jeunes accueillis à l'Hébergement Individuel Personnalisé (HIP) proviennent de l'hébergement collectif et intermédiaire. Ce lien naturel s'explique par une logique d'évolution dans le parcours institutionnel des jeunes accueillis (cf. projet d'établissement). Il s'agit surtout de situations particulières qui répondent à des parcours singuliers. Par définition, l'ensemble de la population accueillie à l'hébergement individuel, est d'abord celle d'une MECS, tant à la fois sur son aspect aléatoire et non discriminant, que sur l'habilitation qui stipule la nature des placements et l'âge des résidents.

II – LES VISEES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Notre logique d'accompagnement et nos postures

Nous créons un lien et une relation avec chaque jeune sur des modalités beaucoup plus fractionnées que dans une logique d'internat : ce qui correspond au sens du passage sur ce service dont la finalité est le départ. Nous prenons en compte de manière globale chaque personne accompagnée. En clair nous travaillons avec le principe de réalité et l'échéance de fin d'accompagnement sans nous focaliser exclusivement sur l'insertion professionnelle.

Dans cette conception du travail nous avons fait le choix que ce soit n'importe quel membre de l'équipe qui puisse réaliser les accompagnements. Il n'y a donc pas de système de référence de projets personnalisés au sein du service : nous parlons de coordinateur de projet. En effet, l'enjeu de désinstitutionnalisation et d'autonomisation des jeunes passe par le recours à des accompagnements liés à leur projet plus qu'à une relation personnalisée avec un référent.

Notre pratique consiste à progressivement distendre de plus en plus les liens avec le jeune pour réduire petit à petit sa dépendance vis-à-vis des interventions et du désir des professionnels. Nous sommes particulièrement vigilants à ne pas nous substituer au jeune dans la réalisation de ses projets et à ne pas le « porter artificiellement » avec notre propre désir.

L'enjeu est qu'il se tourne de plus en plus vers les partenaires de droit commun et de moins en moins vers les professionnels du service. L'enjeu est qu'il devienne l'auteur de sa vie. La posture de l'éducateur du service hébergement individuel n'est donc pas la même que celle d'un éducateur d'internat, elle se rapproche d'une pratique de milieu ouvert.

Ce travail de maturation de leur projet ne va pas sans moments de crises, d'effondrement, de doutes, de souffrances, de mises en danger pour les jeunes. L'éducateur est souvent le premier témoin de ces moments mais ne peut en rester le seul dépositaire.

Le climat d'échange et de partage entre les professionnels du service garantit, complémentirement aux espaces tels que les réunions pluridisciplinaires et l'analyse de pratique, la dynamique de réflexion et d'ajustement de la distance de chacun.

Le coordinateur de projet

Il n'est pas celui qui a la seule et totale responsabilité de l'accompagnement d'une personne désignée mais celui qui a le souci de son suivi. A cet égard, le coordinateur de projet est un garde fou contre l'oubli, l'incohérence ou la négligence. Son surgissement dans le champ de l'éducation spécialisée peut paraître paradoxal tant il est effectivement attendu d'un éducateur qu'il demeure vigilant aux besoins et aux désirs de tout Autre ; or, cette fonction de veilleur n'est ni naturelle ni évidente.

En effet, l'accompagnement éducatif est sans cesse menacé de morcellement en raison de la multiplicité des intervenants (la famille, les instances de protection judiciaires ou sociales, l'autorité de tutelle, les institutions, ...), des lieux et supports d'intervention (le foyer, l'école, l'entreprise, les lieux de soins, ...).

Pour cela, le coordinateur de projet est chargé de collecter les informations au quotidien, de les retranscrire lors des temps forts de la démarche éducative (élaboration des projets, bilans, synthèses) et d'en maintenir la trace visible et lisible, dans le dossier de la personne.

Par son rôle, le coordinateur de projet est donc un point d'ancrage pour l'Autre en quête de sens. Loin d'être celui qui assume tout, et tout seul, il est plutôt celui qui relie.

La spécificité de l'accompagnement des jeunes majeurs

Revenons sur le sens de l'accompagnement concernant les jeunes majeurs : le jeune a fait une demande formelle à l'ASE ou la PJJ (dans le cadre de l'article 16 bis) de Contrat d'Aide à Jeune Majeur, demande que l'ASE ou la PJJ a accepté et dont elle va régulièrement contrôler le bon déroulement (si le temps manque

pour mener à terme le projet, des prolongations au contrat initial peuvent être accordées).

Comment nous faisons exister le service placeur comme tiers dans la relation d'accompagnement avec le jeune ?

Informations régulières, contacts téléphoniques, synthèses, rencontre avec le jeune, le coordinateur et l'ASE ou la PJJ, etc... Le jeune est systématiquement informé de tous les échanges que nous avons avec l'ASE ou la PJJ à son sujet. Le jeune est l'auteur de toute demande de prolongation, demande que nous accompagnons d'une note de situation ou d'un rapport de synthèse. Les échéances 3 mois, 6 mois... sont porteuses de sens et de dynamique pour le projet du jeune.

Dès son arrivée, la date d'échéance est clairement discutée, afin d'inscrire notre accompagnement dans une durée limitée. (Ceci est d'autant plus important quand le jeune a un passé institutionnel important). De même que la possibilité de prolongations est clairement présentée comme conditionnée par l'engagement du jeune dans son projet, la possibilité d'interruption est également expliquée. Cette clarté du cadre d'accueil et d'accompagnement est repérante et sécurisante pour le jeune.

Souvent, notre accompagnement s'inscrit dans la continuité d'un placement. Mais le terme de placement ne peut être adéquat que pour les mineurs. C'est pourquoi dès la majorité, nous sommes très vigilants à ne plus utiliser ce terme. Le jeune n'est plus placé, il adhère volontairement à un dispositif d'accompagnement. La notion de contrat prend dès lors un autre sens :

- Il est basé sur l'engagement du jeune et son inscription dans un projet d'une part, et l'engagement du service à l'accompagner et le soutenir dans la mise en œuvre et la réalisation de son projet de vie d'autre part.
- Il peut être interrompu sur décision du jeune ou sur décision de l'ASE ou de la PJJ. En effet le service donne les éléments d'appréciation à l'ASE ou à la PJJ qui décide de l'interruption ou de l'arrêt du contrat d'aide au jeune majeur. Ce n'est pas le service qui prononce l'arrêt de l'accompagnement et cette nuance de position est essentielle dans la relation d'accompagnement que nous construisons avec les jeunes. L'ASE ou la PJJ occupe ainsi une position de tiers.

Lors des prolongations, le jeune réalise donc un courrier de demande, courrier que nous pouvons l'aider à rédiger s'il a des difficultés en français, mais qu'en tout état de cause il poste lui-même. En parallèle, le service adresse une note de situation à l'ASE ou à la PJJ pour communiquer les éléments sur lesquels l'ASE ou la PJJ se basera pour prendre la décision de prolonger ou non.

Les objectifs

Par le biais de notre accompagnement éducatif, nous apportons aux jeunes accueillis, aide, soutien et conseils conjointement dans deux directions :

❖ Sur le plan personnel :

- Développer l'autonomie par la mise en situation réelle de la gestion matérielle et financière de l'appartement mis à disposition, apprendre à être seul,
- Aider à la résolution des difficultés personnelles avec les relais éventuels des dispositifs de soins (CMP, médecins) ; orienter ce travail si nécessaire en direction de la famille.

❖ Vers une insertion sociale :

- Permettre une réappropriation, une réconciliation avec les dispositifs d'insertion scolaires et professionnels internes à l'établissement (Centre de Jour) ou externes (établissements scolaires, GRETA, mission locale, mission locale, ANPE...). L'accent est porté sur l'orientation, le choix d'une profession, l'élaboration d'un projet professionnel en relais avec les dispositifs de droit commun,
- Favoriser l'insertion des jeunes accueillis dans leur cadre de vie, leur participation à la vie sociale par l'accès à des activités sportives et socio-culturelles. Le passage sur l'hébergement individuel est formalisé lors d'un rendez-vous avec le responsable du service où sont évoquées les situations personnelles, les objectifs poursuivis et les engagements réciproques.

La prestation d'hébergement

Nous mettons à disposition des jeunes accueillis des logements (la plupart du temps des studios) qui respectent toutes les normes de sécurité et de salubrité et qui sont équipés (literie, kitchenette, machine à laver, ligne téléphonique locale). Le service réalise les démarches d'actualisation permanente et d'entretien du parc de logements (évolutif dans l'implantation en fonction des projets et des besoins).

Les domaines d'accompagnement

Démarches liées aux droits (identité, protection sociale, aides...) :

- Connaître ses droits et ses devoirs (et le sens de l'organisation sociale / citoyenneté),
- Identifier les institutions correspondantes,
- Savoir remplir les documents, faire les démarches (ouverture de droits, de comptes...).

Tenue d'un appartement :

- Entretien du studio,
- Investir /s'approprier le studio,
- Comprendre et respecter les règles sociales (voisinage...).

Gestion du budget :

- Savoir-faire un budget prévisionnel et le gérer,
- Etablir et tenir des priorités,
- Gérer un compte bancaire en lien avec le budget.

Utiliser les transports :

- S'orienter / organiser ses déplacements,
- Utiliser les transports en commun,
- Maîtriser les moyens individuels (vélo, cyclo...),

- ASSR, BSR, code...

Prendre soin de soi (santé...) :

- S'alimenter (diététique),
- Adopter des rythmes de vie adaptés (sommeil...),
- Avoir une hygiène personnelle et vestimentaire,
- Mettre en œuvre un parcours médical (vaccinations, contrôles réguliers, médecin traitant, traitements...),
- Education à la santé,
- Conduites à risque.

Le temps libre :

- Savoir organiser son temps libre et ses loisirs,
- Accéder au sport et à la culture,
- Gérer la solitude.

Le scolaire / le professionnel :

- Accéder à la qualification ou à l'emploi direct,
- Construire une expérience et une culture travail favorisant l'employabilité,
- Réinscrire une dimension professionnelle dans le projet de vie.

La vie affective :

- Savoir se créer un environnement de relations amicales, affectives...
- Apprendre à identifier les relations qui sont constructives ou préjudiciables à un développement personnel

La gestion de l'imprévu :

- Savoir prendre des initiatives adaptées,
- Apprendre progressivement à trouver des solutions ou gérer les moments difficiles sans avoir recours systématiquement aux éducateurs.

Les relations avec la famille et les proches :

- Prendre en compte les réalités de sa situation familiale et les intégrer dans son projet (opportunités, ressources, limites),
- S'inscrire dans une histoire, dans des liens (qu'ils soient actuels, rompus, à renouer...).

III – LES PRATIQUES MISES EN OEUVRE

Les étapes de l'accompagnement

- **La préadmission**

La préadmission est effectuée par l'équipe de direction sur dossier et au vu des places disponibles. Les premiers éléments de situation sont communiqués à l'équipe lors de la réunion hebdomadaire.

- **L'admission**

Dans les 3 ou 4 semaines précédant la date possible d'entrée du jeune, une rencontre d'admission se fait en deux parties (le même jour).

Une première partie avec :

- Le jeune,
- Le travailleur social du service placeur ou antérieur,
- Le responsable de service HIP,
- Un éducateur du service HIP.

Et une seconde partie pendant laquelle :

- le responsable de service et le travailleur social finalisent le contenu du dossier,
- le jeune et l'éducateur HIP vont visiter le studio qui lui est destiné, les bureaux... ce qui permet ainsi de commencer à nouer une relation.

Dans la première partie animée par le cadre, il s'agit :

- De présenter le service et son projet,
- De recueillir les attentes et le projet de vie du jeune, de comprendre sa trajectoire de vie et le sens que prendrait son entrée sur le service d'hébergement individuel (à cet effet, nous veillons à ce que le service placeur rappelle la mission d'accueil et d'accompagnement donnée au service HIP),
- D'évaluer l'adéquation entre les capacités d'accompagnement du service et le projet / les besoins du jeune.

Dans la seconde partie, l'éducateur commence à nouer une relation avec le jeune et échange à bâton rompu avec lui. Ce moment où le jeune est seul (c'est à dire sans le travailleur social qui l'a accompagné), permet aussi de donner encore plus de sens à sa démarche d'adhésion (être acteur...).

Remarque : lorsque le jeune vient d'un service de l'association (hébergement intermédiaire, famille d'accueil ou l'Estelas) nous veillons à organiser l'admission dans les mêmes conditions que pour un jeune venant d'un autre service.

- **L'accueil et l'installation**

Pour l'accueil, nous veillons à ce que le studio soit préparé (équipements, linge de toilette, produits de première nécessité) et lors de l'installation, les premières courses sont réalisées avec le jeune (support à l'échange et l'instauration de la relation). La base d'équipement des studios (literie, produits ménagers, linge de maison) est assurée par les services généraux ; l'installation et les premières courses sont réalisées par l'équipe éducative.

- **La préparation du départ**

C'est une période très importante : l'enjeu est de construire une séparation, de préparer la transition pour éviter les phénomènes de rupture. C'est souvent un moment chargé d'enjeux pour le jeune (hésitation, incertitude, appréhension...) ; ce moment peut être marqué par des résistances, c'est pourquoi il est essentiel que l'équipe mette en place des pratiques très formalisées et très repérantes.

La notion de départ est évoquée dès l'arrivée, mais elle devient un axe de travail formalisé dans un avenant au projet personnalisé :

Modalités :

- Un point projet est réalisé avec le jeune, le coordinateur et le cadre 3 mois avant l'échéance, dans le bureau du responsable de service. (relié à notre pratique des projets personnalisés : cette rencontre aura été préparée en réunion d'équipe la semaine précédente).
- Dans cet avenant au projet, on liste avec le jeune les manques et les restes à faire par domaines, avec échéances. (Prévoir les achats matériels, perspectives avec l'employeur éventuel ...).

- Domicilier tout le courrier du jeune dès que son accession au logement personnel est officielle (que ce soit un nouveau logement ou un bail glissant)
- Ritualiser le départ (pot...).
- En fonction des situations et sur demande du jeune, et en accord avec l'ASE ou la PJJ s'il est mineur, les parents ou des proches peuvent être associés aux démarches et invités à participer au point projet.

Le Projet Personnalisé

L'accompagnement, le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un projet personnalisé bien défini. L'essentiel n'est pas que ce projet soit ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables. L'important est ensuite de faire régulièrement le point sur l'évolution de ce projet lors de rencontres obligatoires, dont la fréquence est précisée sur ce même projet en fonction des différentes problématiques.

A l'arrivée du jeune, le projet personnalisé doit donc être rédigé rapidement.

D'une situation de difficultés familiales, personnelles, sociales ou de l'expression d'un malaise par des actes de délinquance, à une stabilité ou à une pacification des personnes engagées dans de tels processus, il y a un grand espace. Communément, nous disons que nous poursuivons comme objectif l'acquisition de l'autonomie pour les personnes accueillies. Par cette notion d'autonomie, nous entendons la capacité pour la personne à se débrouiller seule matériellement, mais aussi la capacité à gérer sans trop de difficulté les différents codes et usages de la vie sociale.

Cette acquisition de l'autonomie doit être régulièrement évaluée.

Ce trajet-là ne peut se faire par simple décret, il doit être balisé, et doit constituer un cheminement progressif et adapté à chacun. Le projet personnalisé doit être le reflet de ce cheminement. L'hébergement individuel à partir duquel le jeune fait vivre son projet, devient l'outil de cette transition. L'écriture du projet personnalisé est un moment crucial, il est le temps fondateur du travail qui va suivre. Le jeune accueilli est le co-rédacteur de ce projet, il doit être le maître d'œuvre. A ce moment fondateur, il est essentiel que soit mis en évidence la particularité de la

demande du jeune. L'enjeu est là. Permettre par le repérage de cette particularité que le jeune s'y reconnaisse ; et s'il s'y reconnaît, les conditions sont remplies pour une mobilisation plus pleine et entière. Il ne s'agit plus alors de défendre un projet plaqué mais son propre projet.

Les étapes du projet personnalisé

Dans le mois qui suit l'accueil :

- 1) Analyse en équipe pluridisciplinaire des besoins d'accompagnement du jeune (pré projet)
- 2) Recueil des attentes et Co-élaboration du projet avec le jeune, ses représentants légaux (si mineur ou si majeur qui le demande) et le coordinateur de projet.
- 3) Validation du projet avec le responsable de service, le jeune, ses représentants légaux (si mineur ou si majeur qui le demande) et le coordinateur de projet.
- 4) Evaluation du projet personnalisé lors de la réunion de synthèse (six mois après l'accueil).

Les modalités d'intervention

La fréquence des contacts (passage sur studio prévu ou impromptu, rendez-vous bureau, contact téléphonique, accompagnement aux démarches) doit être à minima d'un par semaine. Elle est modulable en fonction du projet et de l'évènementiel du jeune.

Les visites au studio (programmées / impromptues)

Notre conception de la notion de « domicile » : les studios sont mis à disposition des jeunes ; il s'agit à la fois d'un lieu où est respectée l'intimité du jeune, d'un lieu qu'il doit investir, d'un lieu où il doit pouvoir se poser et se sentir en sécurité mais il s'agit aussi d'un lieu que le service met à disposition du jeune de manière

conditionnelle. Nous distinguons les visites programmées (sur rendez-vous) et les visites imprévisibles.

Cette notion de visite imprévisibile, pour qu'elle soit le moins possible vécue comme une intrusion par les jeunes, est expliquée aux jeunes dès son accueil.

Les visites imprévisibles permettent de conserver un regard éducatif sur l'hygiène, la bonne tenue de l'appartement, les réserves alimentaires périssables et non périssables et de détecter des signaux de danger (traces de consommation de toxiques, bricolages de l'installation électrique, envahissement des lieux par des personnes extérieures, incurie...).

La fréquence des visites est déterminée lors de la finalisation du projet personnalisé.

Les rendez-vous au bureau

Il est important que le jeune fasse la démarche d'aller vers, et que ça ne soit pas toujours les professionnels qui viennent vers lui, c'est pourquoi nous organisons des rendez-vous réguliers avec chaque jeune dans les bureaux du service. De plus nous pouvons aborder les questions sur le projet d'une manière plus formelle que dans l'appartement ; on peut également utiliser les ressources logistiques et informatiques du bureau. La place centrale des locaux dans St giron permet d'accéder facilement à tous les services de la ville.

En fonction des situations, chaque professionnel (éventuellement après discussion en équipe) apprécie l'espace le plus approprié pour réaliser l'entretien (cadre du bureau ou domicile ou...).

Pour certains jeunes, nous pouvons par exemple délimiter les visites au studio pour tout ce qui concerne l'autonomie quotidienne, et le RV au bureau pour tout ce qui concerne le socioprofessionnel. L'important est que ces choix de stratégie soient régulièrement débattus en équipe.

Pour les jeunes dont le studio est éloigné (Pamiers, Foix, St Gaudens...), et pour des raisons évidentes de temps de transports, les rencontres se font essentiellement dans leur studio.

Les rendez-vous téléphoniques

C'est un outil très important pour garder le contact (permet de régler des questions rapidement, de laisser des messages, etc...).

Les accompagnements aux démarches

Il s'agit de faire médiation, de mettre en lien, d'expliquer le rôle de l'institution ou du professionnel que nous allons rencontrer, de travailler les codes sociaux. Il s'agit également de familiariser le jeune avec ces démarches et de le rendre progressivement autonome dans leur préparation et leur réalisation.

Remarque : les transports en voiture sont souvent propices à des échanges de fond...

Le faire avec

Apprendre au jeune à nettoyer et entretenir son logement, réaliser des mini-réparations, confectionner un repas, partager un repas... fait pleinement partie de nos interventions, en complémentarité avec les interventions des services généraux.

Les interventions dans le milieu naturel du jeune (environnement familial, social et professionnel)

➤ L'environnement scolaire et professionnel

Nos interventions peuvent consister à :

- Rencontrer une équipe pédagogique,
- Faire un point avec un patron ou un responsable de formation (bilan de stages etc...),
- Mise en relation avec les dispositifs de droit commun (ML, CIO, Pôle Emploi...).

➤ **L'environnement social**

Nos interventions peuvent consister à :

- Mettre en lien le jeune avec des responsables d'associations ou de clubs,
- Faire médiation avec le voisinage, les propriétaires des studios...
- Accompagner le jeune dans ses démarches et ses rencontres, voire ses confrontations, avec les administrations et les institutions,
- Aller assister à un évènement auquel participe un jeune (match...).

➤ **L'environnement familial**

Par famille nous entendons au sens large les parents, la fratrie et potentiellement les proches avec ou sans lien de parenté. La question de la famille est systématiquement prise en compte par l'équipe dans ses réflexions, en lien bien sûr avec le service placeur.

La continuité des relations entre le jeune et sa famille peut faire partie de notre accompagnement, dans le respect des sensibilités et des souhaits du jeune et des proches concernés.

- Cela peut consister d'un point de vue strictement matériel dans la mise à disposition d'un lieu d'hébergement provisoire en cas d'éloignement pour faciliter les contacts.
- Cela peut également correspondre à un travail d'entretiens pour accompagner la restauration des liens, une prise de distance élaborée, une meilleure compréhension mutuelle...

Les jeunes reçus dans le service de l'hébergement individuel, sont confrontés aux questions de distance à entretenir avec leur famille.

Si le jeune est mineur, nous nous devons au minimum d'informer les familles de toutes les choses importantes concernant leur enfant. Pour cela, nous mettons en place dans les rencontres préalables avec le jeune mineur, une rencontre d'informations et d'explications aux parents.

Pour les majeurs, les choses se posent différemment, s'il existe une difficulté particulière liée à la famille, ce point-là peut figurer au centre du projet personnalisé, mais cela dépend de la volonté du jeune majeur à vouloir faire figurer cette question. Encore une fois, le jeune majeur étant maître d'œuvre de

son projet, et les questions familiales étant souvent très sensibles, une telle orientation dans un travail ne peut être initiée de façon unilatérale et autoritaire. L'hébergement individuel reste tout de même pour nous un lieu privilégié où peut être travaillé le lien avec la famille, il met en scène ce qui constitue une sorte de préalable à toute autonomie personnelle en interrogeant la question de la bonne distance d'avec sa famille. Le « ni trop près, ni trop loin » étant, pour nous, la garantie d'un équilibre pouvant apporter un élément essentiel dans la restauration pour le jeune, d'un lien social affirmé.

Les rencontres avec le psychologue

Le jeune doit rencontrer le psychologue de l'équipe dans le mois qui suit son arrivée sur le service, dans le double but que le jeune identifie la possibilité de rencontres ultérieures et que le psychologue recueille des éléments de compréhension de la dynamique singulière du jeune.

Le psychologue est disponible pour des rencontres ponctuelles de soutien à la demande, mais en cas de demande de démarche psychothérapeutique le jeune peut être orienté vers les dispositifs de droit commun.

Le psychologue est l'interlocuteur repéré pour les liens avec les professionnels du soin amenés à suivre le jeune (CMP, secteur pédopsychiatrique et psychiatrique...).

L'Allocation Individuelle Mensuelle

L'Allocation Individuelle Mensuelle concerne toute les personnes placées au service de l'hébergement individuel (majeur ou pas). La question de l'argent est une question importante. Elle paraît parfois cruciale tant elle renferme d'enjeux.

Pour des jeunes ayant eu un long passé institutionnel, elle révèle le lien de dépendance à l'institution. L'argent y est souvent revendiqué comme un dû, concernant les loisirs, l'habillement...

Cette position, assez partagée dans nos établissements, exprime un malaise. On pourrait y voir pour des jeunes, une sorte de volonté de faire payer à

l'établissement le prix de leur propre placement, comme une sorte de compensation légitime à leur douleur. Cela révèle aussi le travers de l'institution pouvant apparaître comme une toute puissance financière réactivant, au mieux, le fantasme de la vache à lait, ou au pire celui de la mère nourricière sans limite. De telles dérives entraînent des effets pouvant être dévastateurs.

Au service de l'hébergement individuel personnalisé, la question de l'argent est abordée sous la forme d'une « mise en moyens » du projet personnalisé. Pour nous, l'Allocation Individuelle Mensuelle n'est que le reflet financier du projet personnalisé.

L'Allocation Individuelle Mensuelle se discute avec le jeune en début de mois, il doit se construire sous le contrôle de l'éducateur afin d'éviter tout abus, il est le reflet du nécessaire pour vivre ordinairement dans un hébergement individuel. Chaque rubrique correspond à un élément indispensable à la vie quotidienne et autonome (alimentation, frais de scolarité, transports...).

Ainsi, l'accent est mis sur l'importance de la prévision des besoins. Cela nous permet également de nous décentrer de la question financière pour nous consacrer à l'accompagnement éducatif.

Bien entendu, la remise des justificatifs couvrant les dépenses alimentaires, de vêture, d'hygiène, ... est un temps de contrôle et d'échange fondamental dans cet accompagnement.

- Concernant les apprentis :

Afin d'éviter des situations irréalistes inhérentes au cumul de l'AIM, du salaire d'apprenti et des avantages liés à l'hébergement (le loyer et toutes les charges sont payées par l'établissement), nous avons mis en œuvre un forfait apprenti.

En effet, nous partons du principe qu'il est nécessaire étant donné les situations familiales des jeunes accueillis) de favoriser l'épargne afin de préparer le départ.

Ainsi, est versé en complément du salaire de l'apprenti un forfait équivalent à la somme mise en épargne par le jeune (jusqu'à hauteur de 300 € maximum).

Par exemple, si le jeune vire 200 € tous les mois sur son compte épargne, nous lui versons 200 € d'AIM dans le cadre du forfait apprenti. Ainsi, nous sensibiliserons les jeunes accueillis aux frais inhérents au départ (caution, loyer et frais divers en lien avec la prise d'un nouveau logement) mais également à la projection de financement de projet tel le permis de conduire.

Les liens avec les autres services de l'établissement

Comment nous travaillons avec le centre de jour/atelier-formation pour les jeunes ?

Nous distinguons deux situations :

- Le jeune est sans projet et a intégré le dispositif « centre de jour/atelier-formation » parce qu'il ne peut pas (encore) tirer profit des dispositifs de droit commun : il est alors suivi pour tout ce qui concerne les périodes de remobilisation et d'évaluation, les apprentissages (cf. projet du centre de jour/atelier-formation) par l'équipe du centre de jour/atelier-formation ; l'étape suivante consistant en un passage de relais entre le centre de jour/atelier-formation et le HIP quand le projet du jeune est défini et/ou que celui-ci est en capacité d'investir les dispositifs de droit commun (mission locale, centres de formation, etc...).
- Le jeune a un projet d'apprentissage ou d'insertion professionnelle qui ne relève plus du centre de jour/atelier-formation et il est alors suivi par les professionnels du HIP.

Comment nous travaillons avec le service d'hébergement intermédiaire ?

- Nous travaillons avec le fait que l'hébergement intermédiaire peut être investi exceptionnellement (en soirée ou en weekend) par les jeunes comme espace sécurisant de « repli » ; cela permet de travailler ses difficultés à affronter sa solitude. En lien avec l'équipe du service d'hébergement intermédiaire, nous sommes régulièrement amenés à construire un accompagnement progressif visant la distanciation du jeune

vis-à-vis de ses repères passés (notamment lorsqu'il est passé par l'hébergement intermédiaire ou au même titre lorsqu'il est passé par une famille d'accueil).

- Nous avons instauré une permanence de présence sur les bureaux de l'hébergement individuel pour concrétiser l'accueil du jeune au service HIP.

Les partenaires

Au niveau du soin

Nous avons constitué un réseau de praticiens (dont un médecin référent) vers lesquels nous pouvons orienter les jeunes en fonction des situations (le jeune et son représentant légal reste bien sur libre du choix du praticien). Notre travail consiste à établir des relations de confiance et de coopération avec les praticiens pour les sensibiliser aux situations parfois particulières du public que nous accueillons. Tout ceci bien sûr dans le strict respect du secret médical.

Au niveau scolaire et professionnel

Nous avons un réseau de partenaires professionnels (éducation nationale, formation, artisans, les PME du territoire...), réseau complémentaire avec celui du centre de jour/atelier-formation.

IV – L'ORGANISATION DU SERVICE

Les moyens éducatifs

Sur ce service travaillent trois éducateurs (un à temps complet, un à 70 % et un à 50 %). Un psychologue intervient lors des réunions et rencontre régulièrement les jeunes.

A l'exception de certaines périodes de congés, au moins un membre de l'équipe éducative est présent sur le service 7 jours sur 7.

La nuit, les surveillants de nuit de l'hébergement intermédiaire peuvent intervenir sur les studios en cas de problème ou de demande précise d'un jeune. Quoiqu'il en soit, une présence continue est assurée de jour comme de nuit.

En effet, à l'issue de chaque service, une liaison téléphonique est effectuée avec le cadre d'astreinte qui traitera, par le biais d'un transfert d'appel, les demandes des jeunes et interviendra si nécessaire de jour comme de nuit et ce, 365 jours sur 365.

En journée, les jeunes de l'hébergement individuel bénéficient selon leur projet, des services du Centre de jour/atelier-formation.

Globalement, nous proposons ici un service d'Hébergement Individuel Personnalisé où l'accompagnement est continu, ce qui diffère des hébergements individuels « classiques » où les jeunes sont en général plus inscrits dans la réalisation d'un projet. Ici, nous sommes davantage au stade expérimental, aux tâtonnements, aux réglages et à la construction du projet (autour d'un studio).

Les réunions

Les réunions de service hebdomadaires

Toutes les semaines est prévue une réunion de trois heures où sont présents les éducateurs, le psychologue et le responsable du service et/ou le Directeur ou le Directeur-Adjoint.

Lors de ces réunions hebdomadaires, sont abordés différents problèmes de fonctionnement ainsi que l'évolution des jeunes du service.

- 1h30 = suivi de projet pour 6 jeunes (6 x 15min) (ainsi toutes les situations des jeunes passent 2 fois par mois) ;
- 45' = élaboration pré projet ou évaluation pour 1 jeune (avant renouvellement ou préparation fin d'accompagnement).
- 45' = fonctionnement coordination du service.
- Si nécessaire, des informations relatives à certains jeunes accueillis au sein du service de l'hébergement familial d'insertion sont également à l'ordre du jour.

Les réunions de synthèse

Sont conviés aux synthèses :

- le cadre,
- le coordinateur du projet (de préférence en fonction planning),
- le psychologue,
- l'ASE, la PJJ ou autre partenaire institutionnel,
- le cas échéant, le jeune et son/ ses représentant(s) légal(aux) [soit parce que le jeune est mineur, soit parce qu'en tant que majeur il demande la présence de son représentant légal].

Les synthèses seront systématiquement préparées à la réunion d'équipe précédente.

Les réunions d'analyses de la pratique

Cette réunion a lieu une fois toutes les six semaines. Animée par un intervenant extérieur, elle est destinée aux éducateurs. Ce travail collectif s'effectue autour de questions concrètes rencontrées au cours de nos pratiques éducatives.

L'intervenant permet de reprendre, à froid, avec un regard extérieur, des situations délicates qui questionnent l'équipe éducative. Ces situations sont là « décortiquées », analysées en groupe.

Les équipes de l'hébergement individuel et de l'hébergement intermédiaire sont ensemble lors de cette réunion. En effet, ces deux services sont implantés au cœur de la même ville et ont souvent à gérer des situations communes.

De plus, l'hébergement individuel peut être défini comme le prolongement de l'hébergement intermédiaire. La proximité physique et technique de ces services explique cette réunion commune.

V – ANNEXES : Cf Cahier de Procédures

ADMISSION	Procédure d'admission
SOIN	Procédure de suivi de soin de l'utilisateur Le RIS (Recueil d'Information Santé) La distribution de médicaments
ACCUEIL	Le livret d'accueil Le coordinateur de projet Le règlement de fonctionnement Les transferts Procédure incidents
ELABORATION ET SUIVI DU PROJET PERSONNALISE	Fiche d'entretien d'admission de la personne accueillie Le contrat de séjour Le DIPC La fiche de pré-projet Le document de co-construction du projet personnalisé Le projet personnalisé L'évaluation du projet Avenant au projet personnalisé
HEBERGEMENT INDIVIDUEL PERSONNALISE	Annexe au livret d'accueil Contrat de mise à disposition Grille d'indicateurs pour les mineurs et les majeurs accueillis en appartement AIM

